

Communiqué de presse

Référendum d'initiative partagée

Le référendum d'initiative partagée est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Ce dispositif permet aux électeurs et aux parlementaires de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

Ces soutiens sont recueillis sous forme électronique sur le site internet du gouvernement www.referendum.interieur.gouv.fr

Pour que chacun puisse accéder à ce dispositif et exercer son droit, un ordinateur a été mis à disposition du public dans le hall d'accueil de la Mairie de Colmar.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Service Population/Elections au 03.89.20.68.68 poste 1220 ou 5632.

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@colmar.fr